

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-103 du 29 août 2024

Objet : Cinéma AREVI – Contrat d’achat de droits d’exploitation cinématographique avec la Sarl François Roussillon et Associés pour la diffusion d’opéras/ballets pour la saison 2024-2025.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d’attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Considérant le contrat ci-joint ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la **SARL FRANCOIS ROUSSILLON ET ASSOCIES**, un contrat d’achat de droits d’exploitation cinématographique, pour la diffusion d’opéras/ballets pour la saison 2024-2025.

Article 2 : Il est convenu que le prix de vente du billet d’entrée est fixé à 12 euros (plein tarif) et 10 euros (tarif réduit). En contrepartie de la cession des droits, la Communauté de Communes versera à la société FRA Cinéma une redevance proportionnelle aux recettes d’exploitation, calculée sur la base de 50% des recettes nettes perçues.

Article 3: Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Patrick DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**CONTRAT D'ACHAT DE DROITS
D'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE**

«SAISON 2024-2025»

ENTRE LES SOUSSIGNES :

FRANCOIS ROUSSILLON ET ASSOCIES

SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est sis 32 rue des Cévennes 75015 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 348 880 329, et sous le n° de TVA intra-communautaire FR 38 348 880 329, représentée par son Directeur, Monsieur Toni HAJAL

Ci-après dénommée « *FRA CINEMA* »

D'UNE PART

ET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX

Adresse du siège social : Rue du 8 mai 1945 - 87500 Saint Yrieix la Perche
Siret n° : 248 700 189 000 17
TVA intra : FR 53 248 700 189
Représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY

Ci-après dénommée *CC PAYS DE SAINT YRIEIX*

D'AUTRE PART

Ci-après dénommées individuellement « LA PARTIE » ou ensemble « LES PARTIES »,

IL A ÉTÉ PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

En sa qualité de distributeur, FRA CINEMA à contracté avec les producteurs ou coproducteurs des Programmes, en vue de l'acquisition des droits nécessaires pour l'exploitation commerciale par projection publique desdits Programmes. (Liste des programmes en Annexe 1).

En qualité de gérant de salle de cinéma, CC PAYS DE SAINT YRIEIX souhaite acquérir les droits de représentation cinématographique des Programmes à des fins de projection publique payante dans son (ses) cinéma(s) dans le cadre d'une programmation spéciale dédiée à l'opéra.

A cette fin, CC PAYS DE SAINT YRIEIX s'est rapproché de FRA CINEMA afin d'acquérir les droits de représentation correspondants. Les Parties sont convenues de fixer les modalités de cette acquisition dans le présent contrat.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 Le présent contrat a pour objet de définir :

- les modalités de retransmission du (des) Programme(s), en direct ou en différé, sous la forme d'une vidéotransmission de la représentation publique des Spectacles cités en annexe 1, les dates des directs et des disponibilités DCP étant précisées dans la même annexe,
- sa (leur) présentation(s) par CC PAYS DE SAINT YRIEIX par projection cinématographique dans son (ses) cinéma(s)

1.2 Les caractéristiques des Programmes sont indiquées en annexe 2.

ARTICLE 2 - CESSION DES DROITS

En contrepartie du paiement de la redevance fixée à l'article 7, FRA CINEMA cède à CC PAYS DE SAINT YRIEIX, à titre non exclusif sur les seuls territoires de la France métropolitaine et DOM-ROM les droits de représentation commerciale du Programme par projection publique payante dans son (ses) cinéma(s) AREVI, Avenue du Dr Lemoyne 87500 Saint Yrieix la Perche, aux conditions suivantes :

- une unique projection du Programme dans son intégralité, sous la forme d'une vidéotransmission de la captation audiovisuelle du Spectacle réalisée en direct (les dates de direct sont indiquées en annexe 1)

ou

- une ou plusieurs projections du Programme dans son intégralité en différé et la disponibilité des DCP est indiquée en annexe 1)

Cette cession est strictement limitée aux territoires ci-dessus, et prendra fin après la diffusion en direct ou en différé.

Dans le cadre strictement limité à la cession telle que définie ci-dessus, pour lui permettre d'exercer les droits acquis, FRA CINEMA autorise CC PAYS DE SAINT YRIEIX à représenter le Programme au moyen de tout procédé technique de projection et en particulier par vidéo projection et vidéotransmission par l'intermédiaire de réseaux informatiques, ondes hertziennes, liaison satellite.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE CC PAYS DE SAINT YRIEIX

3.1 CC PAYS DE SAINT YRIEIX s'engage à ne pas dénaturer le Programme de quelque façon que ce soit et en particulier à n'effectuer aucune représentation du Programme par extraits, à n'apporter aucune modification qui pourrait porter préjudice aux qualités techniques et artistiques originales du Programme, et à ne pas utiliser le son et l'image du Programme de façon dissociée



- 3.2 CC PAYS DE SAINT YRIEIX garantit FRA CINEMA contre tout recours des auteurs et/ou ayants-droit du Programme dans le cas d'une exploitation non conforme aux dispositions du présent contrat par la société CC PAYS DE SAINT YRIEIX.
- 3.3 CC PAYS DE SAINT YRIEIX s'engage à ne pas utiliser, ne pas mettre à disposition, ne pas dupliquer ou laisser dupliquer à des fins commerciales ou non commerciales le Programme pour une autre utilisation que celle prévue au présent contrat et se porte garant vis-à-vis de FRA CINEMA à cet égard.
- 3.4 La rétrocession par CC PAYS DE SAINT YRIEIX à un tiers de tout ou une partie des droits acquis au titre du présent contrat est interdite, sauf autorisation préalable écrite de FRA CINEMA, étant entendu qu'en tout état de cause CC PAYS DE SAINT YRIEIX restera seule responsable vis-à-vis de FRA CINEMA du respect des engagements pris au titre du présent contrat.

ARTICLE 4 – GARANTIES DE FRA CINEMA

- 4.1 FRA CINEMA déclare qu'en vertu de sa qualité de distributeur et agissant au nom de la société TRAFALGAR distributeur monde des programmes du ROYAL BALLET & OPERA, il détient à titre exclusif, sur le territoire visé et pendant la durée définie aux présentes, les droits d'exploitation commerciale par projection publique du Programme, et certifie être cessionnaire de l'intégralité des droits d'auteur, droits voisins et tout droit nécessaire à l'exécution des présentes.
- 4.2 FRA CINEMA garantit CC PAYS DE SAINT YRIEIX contre tout recours ou action que pourraient lui intenter à un titre quelconque, à l'occasion de l'exploitation prévue par le présent contrat, les auteurs ou leurs ayants droit, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes ou exécutants, techniciens, sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du Spectacle et/ou du Programme ainsi que toute personne qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie du Spectacle et/ou du Programme.
- 4.3 Dans le cas où pour quelques raisons que ce soit, et notamment en raison d'une décision de justice définitive et exécutoire, l'exploitation visée à l'Article 2 du présent contrat ne pourrait être effectuée, la redevance fixée à l'Article 7 ne serait pas versée, sous réserve, dans les seuls cas où l'annulation de la projection serait due à un manquement ou une faute imputable à FRA CINEMA, de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – PROMOTION ET MENTIONS OBLIGATOIRES

Dans le cadre strictement limité à la promotion de l'exploitation du Programme prévue au présent contrat, FRA CINEMA autorise CC PAYS DE SAINT YRIEIX

- à citer le nom des coproducteurs, réalisateur, auteurs, interprètes et ayants droit du Programme dans le matériel promotionnel,
- à reproduire des extraits du Programme et à les diffuser par tous moyens de communication, en vue de la réalisation de bandes annonces, de leur intégration dans un site internet et dans tout document audiovisuel à caractère promotionnel, à condition toutefois que, sauf accord préalable de FRA CINEMA la durée totale des extraits ne dépasse pas trois minutes, et que lesdits extraits ne puissent pas être recopiés ou téléchargés.



Par ailleurs CC PAYS DE SAINT YRIEIX s'engage à mentionner sur l'ensemble du matériel promotionnel ou informatif les crédits mentionnés dans les annexes.

Ainsi qu'à indiquer pour toute reproduction du matériel photographique livré par FRA CINEMA au titre de l'Article 6 ci-dessous les crédits correspondants. CC PAYS DE SAINT YRIEIX se porte garant vis-à-vis de FRA CINEMA du respect de ces obligations et de leur application.

ARTICLE 6 – LIVRAISON

Concernant les vidéotransmissions de la captation audiovisuelle du Spectacle réalisée en direct :

FRA CINEMA s'engage à mettre à la disposition de CC PAYS DE SAINT YRIEIX le signal Haute Définition en provenance du Royal Ballet & Opera de Londres via le satellite Intelsat 10.2.

Ce signal devra avoir les caractéristiques suivantes :

- Vidéo haute définition 1080 i (1080 X 1920) PAL
- Son Dolby Digital AC3 5.0
- Sous-titrage français incrusté sur l'image

CC PAYS DE SAINT YRIEIX reconnaît que la diffusion du Programme par vidéotransmission peut être sujette à des interruptions ou des perturbations causées par des événements hors du contrôle de FRA CINEMA, en particulier par des conditions météorologiques défavorables et des défaillances techniques dans le transport du signal empêchant sa bonne réception. CC PAYS DE SAINT YRIEIX accepte les risques encourus et ne saurait tenir FRA CINEMA pour responsable des éventuelles conséquences liées à une défaillance dans l'émission, la transmission et la réception du signal, pour autant que ces causes ne soient pas imputables à, et de la responsabilité de, FRA CINEMA.

Concernant les diffusions de la captation audiovisuelle du Spectacle en DCP

FRA CINEMA s'engage à mettre à la disposition de CC PAYS DE SAINT YRIEIX les DCP des programmes dont la liste et la date de disponibilité figurent en Annexe 1.

Les frais de livraison seront à la charge de FRA CINEMA.

Par ailleurs, FRA CINEMA mettra à disposition sur son site internet www.fracinema.com :

- le relevé des droits d'auteurs et d'interprétation ;
- 1 jeu de photographies libres de droits ;
- tout document informatif disponible, précisant les caractéristiques artistiques du Programme.

Les informations seront également disponibles à l'adresse : www.rbocinema.fr.

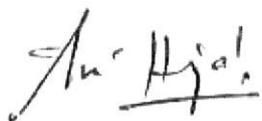
ARTICLE 7 – REDEVANCE SUR L'EXPLOITATION

En contrepartie de la cession des droits tels que visés à l'article 2 ci-dessus, CC PAYS DE SAINT YRIEIX versera à FRA CINEMA une redevance proportionnelle aux recettes d'exploitation, calculée sur la base de 50% des recettes nettes perçues par CC PAYS DE SAINT YRIEIX.

Par recettes nettes perçues par CC PAYS DE SAINT YRIEIX, il faut entendre la totalité du montant hors taxes et hors TSA encaissé sur chaque billet vendu par la (les) salle(s) représentant le Programme.

Fait à Paris
Le 14/06/2024
En 2 (deux) exemplaires

Pour FRA CINEMA



TONI HAJAL
Directeur

Pour CCPAYS DE SAINT YRIEIX

Patrick DARY
Président

Sauf exception qui nécessitera l'accord préalable de FRA CINEMA, le prix minimum des places est de 15 € pour les adultes et de 12 € pour les moins de 16 ans.

ARTICLE 8 - REDDITION DES COMPTES

CC PAYS DE SAINT YRIEIX établira un relevé des bordereaux de recettes d'exploitation et l'adressera à FRA CINEMA au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant la représentation du Programme.

Les relevés des bordereaux de recettes feront apparaître :

- la liste des salles ayant représenté le Programme,
- la date et l'horaire de la séance pour chacune d'entre elles,
- le nombre de billets vendus dans chaque salle,
- le prix des billets vendus dans chaque salle,
- la TVA/TSA ou tout autre prélèvement parafiscal ou professionnel effectué par l'administration française conformément à la réglementation fiscale correspondante,
- le montant de la recette nette HT perçue par la société CC PAYS DE SAINT YRIEIX par salle.

FRA CINEMA adressera à CC PAYS DE SAINT YRIEIX à réception de ces relevés et comptes une facture faisant ressortir le montant qui lui est dû et CC PAYS DE SAINT YRIEIX réglera le montant correspondant à FRA CINEMA à réception de facture.

Toutefois, FRA CINEMA en sa qualité de distributeur cinéma a signé avec le Centre national du cinéma et de l'image animée un contrat d'adhésion au site extranet cinedi.com
A ce titre, FRA CINEMA pourra consulter après chaque diffusion le journal de ses bordereaux et émettre la facture correspondante au pourcentage des recettes qui lui reviennent

Concernant la redevance Sacem, l'avenant au Protocole d'accord de 1986 entre la Sacem et la FNCF relatif au taux de redevances applicables aux œuvres Hors Films a été prolongé en date du 31 octobre 2015.

A ce titre, les œuvres libres de droits ne motivant pas l'intervention de la Sacem, ne donneront lieu à aucun versement.

Les bordereaux Cinédi ne tenant pas compte de cette spécificité « hors films » une déduction Sacem de 1,21% est déduite sur la part distributeur.

Sur les factures émises par FRA CINEMA, cette déduction ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 9 – INEXECUTION

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie, 15 (quinze) jours après réception d'une mise en demeure de remédier à ladite inexécution, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels.

ARTICLE 10 - LITIGES

Les Parties conviennent que le présent contrat et son exécution sont soumis au droit français.

Les contestations ou litiges pouvant survenir à l'occasion de l'application ou de l'interprétation de la présente convention seront, à défaut d'un accord amiable, soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Annexe 2

CARACTERISTIQUES DES PROGRAMMES

The Royal Opera
LES NOCES DE FIGARO
[Reprise]

EN DIRECT : mardi 10 septembre 2024, 19:30 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 15 septembre 2024, 15:00 CET

Durée : 240 minutes, un entracte

Chanté en italien avec sous-titres

Distribution :

FIGARO **Luca Micheletti**

SUZANNE **Ying Fang**

LE COMTE ALMAVIVA **Huw Montague Rendall**

LA COMTESSE ALMAVIVA **Jacquelyn Stucker**

CHÉRUBIN **Ginger Costa-Jackson**

BARTHOLO **Peter Kálmán**

MARCELINE **Rebecca Evans**

DON BASILE **Adrian Thompson**

ANTONIO **Jeremy White**

DON CURZIO **Alasdair Elliott**

BARBERINE **Isabela Díaz**

ORCHESTRE **Orchestre de la Royal Opera House**

MAÎTRE DE CONCERT **Vasko Vassilev**

CHEF DE CHŒUR **William Spaulding**

CHŒUR **Chœur du Royal Opera**

Création artistique :

METTEUR EN SCÈNE **David McVicar**

CHEFFE D'ORCHESTRE **Julia Jones**

MUSIQUE **Wolfgang Amadeus Mozart**

LIVRET **Lorenzo da Ponte**

DÉCORATRICE **Tanya McCallin**

CONCEPTRICE-ÉCLAIRAGISTE **Paule Constable**

DIRECTRICE DES MOUVEMENTS **Leah Hausman**

Bref résumé :

Figaro se marie, et vous êtes invités à passer avec la famille Almoviva une journée hilarante où révélations et scandales se multiplient. L'opéra-bouffe de Mozart, rempli de rebondissements, de désirs interdits et de mélodies inoubliables, associe des moments de comédie désopilants à des passages d'une beauté époustouflante.

Long résumé :

Le comte Almoviva vit avec la comtesse dans leur propriété près de Séville. Le comte a des vues sur la servante de sa femme, Suzanne, qui s'apprête à épouser le valet de chambre du comte, Figaro. Au grand désarroi de Figaro, le comte a l'intention de séduire Suzanne la nuit du mariage. Par ailleurs, Chérubin, le jeune page du comte, s'est entiché de la comtesse, mais il vient d'être congédié après avoir été découvert par Barberine, la fille du jardinier Antonio.

Figaro décide de faire échouer les tentatives de séduction de sa future épouse par le comte, en se faisant aider par la comtesse, Suzanne et Chérubin, qui s'est déguisé en femme. Fausses identités, malentendus et plans contrariés se succèdent, alors que les membres de la demeure s'efforcent tous d'obtenir ce qu'ils veulent et qui ils désirent.

The Royal Ballet
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES

EN DIRECT : mardi 15 octobre 2024, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 20 octobre 2024, 15:00 CET

Durée : 205 minutes, deux entractes

Distribution :

À confirmer

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Christopher Wheeldon**

CHEF D'ORCHESTRE **Koen Kessels**

MUSIQUE **Joby Talbot**

ORCHESTRATION **Christopher Austin et Joby Talbot**

DÉCORATEUR ET COSTUMIER **Bob Crowley**

SCÉNARIO **Nicholas Wright**

CONCEPTRICE-ÉCLAIRAGISTE **Natasha Katz**

CONCEPTION DES PROJECTIONS **Jon Driscoll et Gemma Carrington**

CONCEPTION DU SON ORIGINAL **Andrew Bruce**

Bref résumé :

Faites-vous aspirer dans le terrier du lapin avec ce ballet adapté de la célèbre histoire familiale de Lewis Carroll. Vous voyagerez au pays des merveilles en compagnie d'Alice et y rencontrerez une multitude de personnages étranges sous la remarquable direction chorégraphique de Christopher Wheeldon.

Long résumé :

Lors d'une garden-party par un après-midi ensoleillé, Alice a la surprise de voir Lewis Carroll, l'ami de ses parents, se transformer en lapin blanc. Elle le suit dans un terrier de lapin où il se passe des choses de plus en plus bizarres... Au cours de son voyage au pays des merveilles, Alice rencontre une multitude de créatures étranges. Elle tombe sous le charme du séduisant valet de cœur, en fuite pour avoir volé les tartes. C'est la confusion la plus totale. Alice se réveille alors en sursaut. Tout cela n'était-il donc qu'un rêve ?

The Royal Ballet
CENDRILLON
[Reprise]

EN DIRECT : mardi 10 décembre 2024, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 15 décembre 2024, 15.00 CET

Durée : 195 minutes, deux entractes

Distribution :

À confirmer

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Frederick Ashton**

MUSIQUE **Serge Prokofiev**

CONCEPTION DES DÉCORS **Tom Pye**

CONCEPTION DES COSTUMES **Alexandra Byrne**

CONCEPTION DES ÉCLAIRAGES **David Finn**

CONCEPTION VIDÉO **Finn Ross**

ILLUSIONS D'OPTIQUE **Chris Fisher**

CHEF D'ORCHESTRE **Jonathan Lo**

Bref résumé :

Pour Noël, laissez-vous transporter dans un monde féérique saupoudré de poussière magique, où les rêves deviennent réalité. Ce ballet enchanteur du chorégraphe fondateur du Royal Ballet Frederick Ashton est une véritable expérience pour toute la famille.

Long résumé :

Obligée de rester à la maison et exploitée par ses belles-sœurs trop gâtées, Cendrillon mène une vie ennuyeuse et triste, jusqu'au jour où elle apporte son aide à une femme mystérieuse... Un peu de magie, et la voilà transportée dans un nouveau monde éthéré, où des fées apportent les fruits de saison, des citrouilles se transforment en carrosses, et où le grand amour l'attend.

The Royal Ballet

CASSE-NOISETTE

[Reprise]

[Filmé en direct en décembre 2023]

SORTIE EN FORMAT NUMÉRIQUE : à partir du 17 décembre 2024

CRÉNEAUX SÉANCES SUPPLÉMENTAIRES : réservations jusqu'au 14 janvier 2025

Durée : 165 minutes, un entracte

Distribution :

LA FÉE DRAGÉE **Anna Rose O'Sullivan**

LE PRINCE **Marcelino Sambé**

MONSIEUR DROSSELMEYER **Thomas Whitehead**

CLARA **Sophie Allnatt**

HANS-PETER/CASSE-NOISETTE **Leo Dixon**

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Peter Wright d'après Lev Ivanov**

MUSIQUE **Piotr Ilitch Tchaïkovski**

SCÉNARIO **Marius Petipa d'après E.T.A. Hoffmann**

PRODUCTION ET SCÉNARIO **Peter Wright**

DÉCORATRICE **Julia Trevelyan Oman**

CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **Mark Henderson**

CONSULTANT EN PRODUCTION **Roland John Wiley**

Bref résumé :

Découvrez l'univers enchanteur du ballet avec cette friandise festive et étincelante appréciée par toute la famille. Les décors d'époque de Julia Trevelyan Oman donnent un charme festif à la production très appréciée de Peter Wright, créée pour le Royal Ballet, où la magie du conte de fées s'associe à l'art spectaculaire de la danse dans ce ballet classique inoubliable.

Long résumé :

Retrouvez Clara lors d'un charmant réveillon de Noël qui se transforme en aventure magique une fois que tout le monde est couché. Vous serez émerveillés par le génie de la musique de Tchaïkovski, tandis que Clara et son Casse-Noisette enchanté se battent contre le Roi des Souris et rendent visite à la Fée Dragée au somptueux Royaume des Friandises. Le spectacle très apprécié de Peter Wright, créé pour le Royal Ballet, avec les magnifiques décors d'époque de Julia Trevelyan Oman, reste fidèle à l'esprit de ce classique du ballet festif, qui associe l'excitation du conte de fées à l'art spectaculaire de la danse classique.

The Royal Opera
LES CONTES D'HOFFMANN

[Nouvelle production]
[Filmé en direct en novembre 2024]

DANS LES CONDITIONS DU DIRECT : mercredi 15 janvier 2025, 19:45 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 19 janvier 2025, 15:00 CET

Durée : 245 minutes, deux entractes

Chanté en français avec sous-titres

Distribution :

HOFFMANN **Juan Diego Flórez**

LINDORF/COPPÉLIUS/DR MIRACLE/DAPERTUTTO **Alex Esposito**

OLYMPIA **Olga Pudova**

ANTONIA **Ermonela Jaho**

GIULIETTA **Marina Costa-Jackson**

NICKLAUSSE **Julie Boulianne**

ANDRÈS/COCHENILLE/FRANTZ/PITICHINACCIO **Christophe Mortagne**

SPALANZANI **Vincent Ordonneau**

CRESPÉL **Alastair Miles**

MUSE DE LA POÉSIE/ESPRIT DE LA MÈRE D'ANTONIA **Christine Rice**

LUTHER **Jeremy White**

HERMANN/SCHLÉMIL **Grisha Martirosyan**

NATHANAËL **Ryan Vaughan Davies**

ORCHESTRE **Orchestre de la Royal Opera House**

MAÎTRE DE CONCERT **Sergey Levitin**

DIRECTEUR DE CHŒUR **William Spaulding**

CHŒUR **Chœur du Royal Opera**

Création artistique :

METTEUR EN SCÈNE **Damiano Michieletto**

CHEF D'ORCHESTRE **Antonello Manacorda**

MUSIQUE **Jacques Offenbach**

LIVRET **Jules Barbier**

DÉCORATEUR **Paolo Fantin**

COSTUMIÈRE **Carla Teti**

CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **Alessandro Carletti**

CHORÉGRAPHIE **Chiara Vecchi**

Bref résumé :

Quatre femmes : quatre histoires d'amour étranges. Juan Diego Flórez est à la tête d'une formidable distribution dans l'opéra fantastique d'Offenbach.

Long résumé :

À travers les brumes des années, un poète se souvient des femmes qu'il a aimées. Mais quand il s'agit d'amour, les apparences sont trompeuses. Surtout lorsque le diable en personne est à l'œuvre...

Revenant sur ses années d'étudiant, Hoffmann se remémore son amour d'enfance, Olympia, une poupée dans tous les sens du terme. Ses amours malheureux le poursuivent jusqu'à l'âge adulte, où la danseuse Antonia lui est enlevée trop tôt. Pendant ce temps, la courtisane sensuelle Giulietta a des intentions cachées. Dans un brouillard où souvenirs et rêves se mêlent de plus en plus, Hoffmann parviendra-t-il à trouver l'énigmatique Stella avant qu'il ne soit trop tard ?

The Royal Ballet
LE LAC DES CYGNES

[Filmé en direct en avril 2024]

DANS LES CONDITIONS DU DIRECT : jeudi 27 février 2025, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 2 mars 2025, 15:00 CET

Durée : 210 minutes, deux entractes

Distribution :

ODETTE/ ODILE **Yasmine Naghdi**

PRINCE SIEGFRIED **Matthew Ball**

VON ROTHBART **Thomas Whitehead**

LA REINE **Christina Arestis**

BENNO **Joonhyuk Jun**

JEUNES SŒURS DU PRINCE SIEGFRIED **Leticia Dias, Annette Buvoli**

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Marius Petipa et Lev Ivanov**

CHORÉGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE **Liam Scarlett et Frederick Ashton**

MUSIQUE **Piotr Ilitch Tchaïkovski**

PRODUCTION **Liam Scarlett**

DÉCORATEUR **John Macfarlane**

CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **David Finn**

MISE EN SCÈNE **Gary Avis, Laura Morera et Samantha Raine**

SUPERVISION ARTISTIQUE **Laura Morera**

Bref résumé :

L'histoire d'amour, de trahison et de pardon la plus forte du ballet classique. Grâce à la superbe musique de Tchaïkovski associée à l'imagination extraordinaire du chorégraphe Liam Scarlett et du décorateur John Macfarlane, *Le Lac des Cygnes* sur grand écran constituera une expérience exceptionnelle pour vivre ce grand ballet classique.

Long résumé :

Au cours d'une partie de chasse, le prince Siegfried tombe par hasard sur une nuée de cygnes. L'un d'entre eux se transforme en une femme magnifique, Odette, devant laquelle il tombe en extase. Mais Odette est liée par un sort qui l'enferme dans le corps d'un cygne, et ce n'est qu'à la nuit tombée qu'elle peut retrouver sa forme humaine. Von Rothbart, qui a jeté le sort à Odette, trompe le prince en le poussant à déclarer son amour à Odile, sosie d'Odette, brisant ainsi le serment qu'il a fait à Odette. Condamnée à être un cygne pour l'éternité, il ne reste à Odette qu'un seul moyen de rompre le sort du sorcier.

The Royal Ballet
ROMÉO ET JULIETTE
[Reprise]

EN DIRECT : jeudi 20 mars 2025, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 23 mars 2025, 15:00 CET

Durée : 210 minutes, deux entractes

Distribution :

À confirmer

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Kenneth MacMillan**

MUSIQUE **Serge Prokofiev**

DÉCORATEUR ET COSTUMIER **Nicholas Georgiadis**

CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **John B. Read**

Bref résumé :

La plus belle histoire d'amour de tous les temps racontée par le biais du ballet. Une vieille querelle de famille plane sur la ville de Vérone. Dans ce nid de tensions, les rixes éclatent vite et les deux familles sont prises entre deux feux.

Long résumé :

Les Capulet et les Montaigu sont ennemis jurés. Mais c'est le coup de foudre entre Roméo Montaigu et Juliette Capulet le jour où ils se rencontrent au bal des Capulet, dans lequel Roméo s'est introduit discrètement. Ils tombent amoureux et se déclarent leur flamme au balcon de Juliette. Ils se marient en secret. La situation devient périlleuse pour le jeune couple lorsque Roméo venge la mort de son ami Mercutio, tué par Tybalt, le cousin de Juliette. Roméo est alors banni de Vérone. Entretemps, les parents de Juliette décident de l'obliger à épouser un autre prétendant. S'ils veulent se retrouver, Roméo et Juliette doivent risquer le tout pour le tout.

The Royal Opera
TURANDOT
[Reprise]

EN DIRECT : mardi 1er avril 2025, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 6 avril 2025, 15:00 CET

Durée : 205 minutes, deux entractes

Chanté en italien avec sous-titres

Distribution :

PRINCESSE TURANDOT **Sondra Radvanovsky**

CALÀF **SeokJong Baek**

LIÙ **Anna Princeva**

TIMUR **Adam Palka**

PING **Hansung Yoo**

PANG **Aled Hall**

PONG **Michael Gibson**

EMPEREUR ALTOUM **Paul Hopwood**

MANDARIN **Ossian Huskinson**

ORCHESTRE **Orchestre de la Royal Opera House**

MAÎTRE DE CONCERT **Sergey Levitin**

DIRECTEUR DE CHŒUR **William Spaulding**

CHŒUR **Chœur du Royal Opera**

Création artistique :

METTEUR EN SCÈNE **Andrei Șerban**

CHEF D'ORCHESTRE **Rafael Payare**

LIVRET **Giuseppe Adami and Renato Simoni**

MUSIQUE **Giacomo Puccini**

DÉCORATRICE **Sally Jacobs**

CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **F. Mitchell Dana**

CHORÉGRAPHIE **Kate Flatt**

CHORÉOLOGIE **Tatiana Novaes Coelho**

Bref résumé :

L'opéra fascinant de Puccini relate l'histoire d'une princesse sans cœur et de son mystérieux prétendant. Cette histoire d'amour et de vengeance, où figure le célèbre "Nessun dorma", est mise en scène dans une production grandiose.

Long résumé :

La belle mais insensible princesse Turandot épousera uniquement l'homme qui répondra correctement à trois charades. Ceux qui se trompent sont brutalement décapités. Mais lorsqu'un prince inconnu arrive, l'équilibre du pouvoir à la cour de Turandot est ébranlé à jamais, car le mystérieux inconnu réussit là où tous les autres ont échoué.

The Royal Opera
LA WALKYRIE
[Nouvelle production]

EN DIRECT : mercredi 14 mai 2025, 18:00 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 18 mai 2025, 15:00 CET

Durée : 365 minutes (À confirmer)

Chanté en allemand avec sous-titres

Distribution :

WOTAN **Christopher Maltman**
BRÜNNHILDE **Elisabet Strid**
SIEGLINDE **Lise Davidsen**
SIEGMUND **Stanislas de Barbeyrac**
HUNDING **Soloman Howard**
FRICKA **Marina Prudenskaya**
HELMWIGE **Maida Hundeling**
ORTLINDE **Katie Lowe**
GERHILDE **Lee Bisset**
WALTRAUTE **Claire Barnett-Jones**
SIEGRUNE **Catherine Carby**
ROSSWEISSE **Alison Kettlewell**
GRIMGERDE **Monika-Evelin Liiv**
SCHWERTLEITE **Rhonda Browne**

Création artistique :

METTEUR EN SCÈNE **Barrie Kosky**
CHEF D'ORCHESTRE **Antonio Pappano**
MUSIQUE **Richard Wagner**
LIVRET **Richard Wagner**
DÉCORATEUR **Rufus Didwizsus**
COSTUMIÈRE **Victoria Behr**
CONCEPTEUR-ÉCLAIRAGISTE **Alessandro Carletti**

Bref résumé :

Dieux et mortels s'affrontent dans le deuxième chapitre du cycle de l'Anneau de Wagner. Le chef d'orchestre Antonio Pappano et le metteur en scène Barrie Kosky se réunissent à nouveau pour continuer l'aventure mythique débutée avec *L'Or du Rhin* en 2023.

Long résumé :

Par une nuit d'orage, le destin réunit deux inconnus, laissant libre cours à un amour capable de détruire l'univers. Pendant ce temps, au royaume des dieux, un combat épique s'engage entre leur chef, Wotan, et sa fille rebelle, Brünnhilde.

The Royal Ballet

BALLET TO BROADWAY: WHEELDON WORKS

[Programme mixte ; 1 Reprise, 3 Nouvelles productions]

EN DIRECT : jeudi 22 mai 2025, 20:15 CET

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE : dimanche 25 mai 2025, 15:00 CET

Durée : 180 minutes

Distribution :

À confirmer

Création artistique :

CHORÉGRAPHIE **Christopher Wheeldon**

CHEF D'ORCHESTRE **Koen Kessels**

ORCHESTRE **Orchestre de la Royal Opera House**

MUSIQUE : **Joby Talbot - Joni Mitchell - Keaton Henson - George Gershwin**

Bref résumé :

Rencontre de la sensualité du ballet contemporain avec l'énergie de la comédie musicale à travers quatre œuvres courtes distinctes. *Fool's Paradise*, *The Two of Us*, *Us*, *An American in Paris* : quatre productions où se dévoile la remarquable palette chorégraphique de l'associé artistique du Royal Ballet, Christopher Wheeldon.

Long résumé :

FOOL'S PARADISE

Lumineux et scintillant, *Fool's Paradise* a marqué la première collaboration - avant bien d'autres - de Wheeldon avec le compositeur Joby Talbot. Le ballet a été créé en 2007 pour la compagnie de Wheeldon, Morphoses, et dansé pour la première fois en 2012 par le Royal Ballet.

THE TWO OF US

Les chansons mélancoliques de Joni Mitchell dressent le décor de l'avant-première au Royaume-Uni de *The Two of Us*, duo d'intimité profonde et de désir ardent. Le ballet a été créé en 2020 pour le Fall for Dance Festival à New York, et les danseurs de ballet américains Sarah Mearns et David Hallberg faisaient partie de la distribution d'origine.

US (DUO)

Us, tendre duo dansé par deux hommes, a été créé en 2017 pour BalletBoyz et mis en musique par Keaten Henson.

AN AMERICAN IN PARIS (BALLET)

The Royal Ballet rend hommage au succès extraordinaire de Wheeldon dans l'univers de la comédie musicale en présentant la scène de ballet extraite de sa comédie musicale récompensée aux Tony Awards, *An American in Paris*. Au rythme des mélodies jazzy de Gershwin, cette comédie musicale s'inspire du film de 1951 du même nom, avec les acteurs vedettes Gene Kelly et Leslie Caron. La comédie musicale a remporté quatre Tony Awards. L'histoire raconte un amour naissant entre le G.I. américain Jerry Mulligan et une ballerine française, Lise Dassin. L'extrait de ballet était la vision personnelle de Wheeldon de l'une des scènes les plus mémorables du film, une longue séquence dans laquelle les deux personnages principaux dansent dans Paris.